



**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE PORTANT LE NUMÉRO 03-429**

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE lors de la **séance ordinaire** qui se tiendra le **mardi 6 avril 2021** à 19h30 heures **par vidéoconférence publique**, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 03-429 pour la propriété, 256, route Principale Est, propriété formée du lot 3 390 095 du cadastre du Québec dont la superficie est de 2 920,2 mètres carrés, dans la zone Rr- 407.

La demande vise à autoriser la construction d'un bâtiment principale à une marge de recul avant moindre que celle prescrite au règlement. Plus spécifiquement, la demande porte sur les objets suivants:

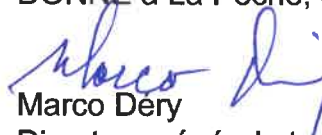
1. Autoriser l'empiètement d'une nouvelle construction d'un tri familial isolé dans une marge avant de 35 mètres;
2. Autoriser la réduction de la marge avant de 35 mètres à 10,00 mètres;
3. Réduire la largeur de la façade du bâtiment de 8 mètres à 6,4 mètres;
4. Autoriser un bâtiment de 78 mètres carrés au lieu de 90 mètres carrés.

Le tout tel qu'apparaissant sur un plan accompagnant la demande, produit par la demanderesse, le 10 janvier 2021.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de cette séance ou dans un écrit acheminé à l'adresse suivante reception@villelapeche.qc.ca avant le 1^{er} avril 2021.

Les modalités de connexion à la séance, qui sera diffusée par vidéoconférence, seront disponibles sur le site internet de la municipalité dès le 1^{er} avril 2021 à 16h00 à l'adresse suivante : <http://www.villelapeche.qc.ca>

DONNÉ à La Pêche, ce 5^e jour du mois de mars 2021.


Marco Déry
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marco Déry, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 5^e jour du mois de mars 2021.


Marco Déry
Directeur général et secrétaire-trésorier



**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE PORTANT LE NUMÉRO 03-429**

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE lors de la **séance ordinaire** qui se tiendra le **mardi 6 avril 2021** à 19h30 heures **par vidéoconférence publique**, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 03-429 pour la propriété, 22, chemin Beaumont, propriété formée du lot 5 919 782 du cadastre du Québec dont la superficie est de 1 276,8 mètres carrés, dans la zone Rv- 101.

La demande vise à autoriser l'opération d'une location courte durée à une distance moindre que celle prescrite au règlement. Plus spécifiquement, la demande porte sur les objets suivants:

1. Réduire la distance à 15 mètres au lieu de 150 mètres entre les deux bâtiments situés au 22 et 26 chemin Beaumont ce qui contreviendrait au règlement de zonage 03-429 article 25.8 b).

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de cette séance ou dans un écrit acheminé à l'adresse suivante reception@villelapeche.qc.ca avant le 1^{er} avril 2021.

Les modalités de connexion à la séance, qui sera diffusée par vidéoconférence, seront disponibles sur le site internet de la municipalité dès le 1^{er} avril 2021 à 16h00 à l'adresse suivante : <http://www.villelapeche.qc.ca>

DONNÉ à La Pêche, ce 5^e jour du mois de mars 2021.

Marco Déry
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marco Déry, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 5^e jour du mois de mars 2021.

Marco Déry
Directeur général et secrétaire-trésorier